



Conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance
 Du 4 au 6 novembre 2023 | Centre de Convention de Halifax

Modalités d'inscription

L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI) a engagé les services de Golden Planners Inc. (GPI) pour agir comme l'organisateur professionnel de la Conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI23).

Tarifs d'inscription

Catégorie ¹	Tarif préférentiel (Inscrit et réglé avant le 4 août 2023)	Tarif régulier (Inscrit et réglé après le 4 août 2023)
Participant(e)	690 \$	805 \$
Conférencier(ère) principal(e) de séance simultanée	345 \$	403 \$
Participant(e) ayant de l'expérience vécue ²	300 \$	<u>350 \$</u>
Étudiant(e) ³	374 \$	431 \$
Carte de participant à distance sur demande	275 \$	325 \$
Carte d'étudiant à distance sur demande	180 \$	225 \$
Carte d'expérience vécue à distance sur demande	138 \$	163 \$

Tous les frais d'inscription sont assujettis à une TVH supplémentaire de 15 %. Veuillez noter que les taux d'imposition sont susceptibles de changer. Toutes les inscriptions, à l'exception de la catégorie des participant(e)s ayant de l'expérience vécue, sont également assujetties à des frais d'inclusion de 10 % qui ne sont pas inclus dans les prix qui figurent dans le tableau ci-dessus.

L'inscription complète en personne comprend les avantages suivants :

¹Toutes les catégories d'inscription, à l'exception des participants ayant une expérience vécue, sont soumises à des frais d'inclusion de 10 %, qui seront inclus dans les frais sur le formulaire d'inscription.

² Le nombre de participants à l'expérience vécue bénéficiant de cette réduction est limité à un maximum de 65, sur la base de l'estimation des frais d'inclusion collectés pour financer la réduction des frais.

³ Un nombre limité de places pour les étudiants est disponible. Pour bénéficier du tarif étudiant, l'inscription doit être reçue et payée au plus tard le 22 septembre 2023 à 23h59 (EST). Les étudiants doivent fournir une preuve d'inscription à temps plein en tant qu'étudiant de premier cycle, de maîtrise ou de doctorat dans un établissement postsecondaire canadien dans un programme lié à l'itinérance. Veuillez envoyer par courriel une lettre de votre doyen indiquant votre statut d'étudiant à info@caeh.ca.

- Accès à toutes les séances plénières et simultanées
- Accès à toutes les séances extra-conférence qui ne sont pas offertes sur invitation seulement
- Une trousse de délégué(e) comprenant tous les documents officiels
- Tous les repas, les pauses de rafraîchissement et la réception d'ouverture qui font partie du programme

Les frais d'hébergement, les repas qui ne font pas partie du programme, les frais de voyage ainsi que tout autre dépense qui peut être encourue par le/la délégué(e) pour participer à la conférence ne sont pas inclus dans le tarif d'inscription.

La carte d'accès à distance à la demande comprend :

- Un accès exclusif aux enregistrements vidéo des sessions de la conférence, postés le jour même de leur présentation à la conférence. Cela permet aux participants de tout le pays de participer et d'apprendre presque en temps réel à la conférence, tout en permettant de les visionner à des heures convenables dans votre fuseau horaire local.

Tarif d'inclusion

L'engagement des personnes ayant une expérience vécue d'itinérance est une priorité pour l'ACMFI. À la suite de notre conférence de 2017, la grande majorité des répondants à notre sondage post-conférence ont appuyé l'ajout de frais d'inclusion de 15 % sur toutes les inscriptions des personnes sans expérience vécue afin de favoriser une plus grande participation des personnes ayant de l'expérience vécue à la conférence. Étant conscients du fait que cela pourrait représenter un obstacle pour certaines personnes en ces temps difficiles, nous avons réduit les frais à 10 % pour 2023. Nous tenterons de compenser cette réduction par des parrainages afin de pouvoir continuer à soutenir le même niveau de participation des personnes ayant de l'expérience vécue.

Catégorie d'inscription des participant(e)s ayant de l'expérience vécue

Les participant(e)s ayant de l'expérience vécue d'itinérance peuvent sélectionner ce tarif pour recevoir un prix réduit de 50 % sur l'inscription à la conférence. Ce tarif est accordé en utilisant le système d'honneur et n'exige pas de preuve d'expérience vécue. Nous espérons que nos participant(e)s respecteront l'intention d'inclure les personnes ayant de l'expérience vécue d'itinérance. Cette inscription à prix réduit est offerte sur la base du premier arrivé, premier servi, et sera fermée dès que la limite sera atteinte. Ce tarif est offert en plus de notre programme de bourse d'expérience vécue. Les participant(e)s ayant de l'expérience vécue recevront un badge de participant(e) régulier et ne seront pas identifié(e)s comme participant(e)s d'expérience vécue sans leur consentement explicite.

Réduction de groupe

Pour la catégorie d'inscription des participants en personne, vous pouvez recevoir une réduction de groupe de 10 % pour 5 inscriptions complètes à la conférence de la même organisation. Veuillez noter que cette réduction ne s'applique pas aux catégories d'inscriptions gratuites et ne peut être combinée à d'autres réductions.

¹Toutes les catégories d'inscription, à l'exception des participants ayant une expérience vécue, sont soumises à des frais d'inclusion de 10 %, qui seront inclus dans les frais sur le formulaire d'inscription.

² Le nombre de participants à l'expérience vécue bénéficiant de cette réduction est limité à un maximum de 65, sur la base de l'estimation des frais d'inclusion collectés pour financer la réduction des frais.

³ Un nombre limité de places pour les étudiants est disponible. Pour bénéficier du tarif étudiant, l'inscription doit être reçue et payée au plus tard le 22 septembre 2023 à 23h59 (EST). Les étudiants doivent fournir une preuve d'inscription à temps plein en tant qu'étudiant de premier cycle, de maîtrise ou de doctorat dans un établissement postsecondaire canadien dans un programme lié à l'itinérance. Veuillez envoyer par courriel une lettre de votre doyen indiquant votre statut d'étudiant à info@caeh.ca.

Modalités de paiement

Les frais d'inscription peuvent être payés à l'aide d'une carte de crédit (VISA, MasterCard ou American Express) ou par chèque (à l'ordre de Golden Planners Inc.).

Afin de bénéficier *des frais d'inscription au tarif préférentiel*, le paiement doit être reçu au plus tard le 4 août 2023, à 23 h 59 (minuit), HNE. Afin de bénéficier *des frais d'inscription au tarif régulier*, le paiement doit être reçu avant le début de la conférence.

Les inscriptions ne seront confirmées que lorsque le paiement intégral aura été reçu. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés. Tous frais bancaires encourus (y compris les éventuels rejets de carte de crédit pour les inscriptions contestées) doivent être acquittés par l'expéditeur et non par le secrétariat de la conférence.

Les inscriptions en ligne ferment le vendredi 3 novembre 2023 à 11 h 59 (minuit), HNE.

Si le paiement n'a pas été reçu au moment de l'arrivée du participant sur le site, l'accès lui sera refusé tant que le paiement n'aura pas été reçu.

Confirmation et accusé de réception

Le secrétariat de la conférence enverra par courriel une confirmation de l'inscription et un accusé de réception du paiement une fois que le paiement intégral aura été reçu et traité.

Les inscriptions effectuées en ligne à l'aide d'une carte de crédit seront traitées et confirmées immédiatement par courriel.

¹Toutes les catégories d'inscription, à l'exception des participants ayant une expérience vécue, sont soumises à des frais d'inclusion de 10 %, qui seront inclus dans les frais sur le formulaire d'inscription.

² Le nombre de participants à l'expérience vécue bénéficiant de cette réduction est limité à un maximum de 65, sur la base de l'estimation des frais d'inclusion collectés pour financer la réduction des frais.

³ Un nombre limité de places pour les étudiants est disponible. Pour bénéficier du tarif étudiant, l'inscription doit être reçue et payée au plus tard le 22 septembre 2023 à 23h59 (EST). Les étudiants doivent fournir une preuve d'inscription à temps plein en tant qu'étudiant de premier cycle, de maîtrise ou de doctorat dans un établissement postsecondaire canadien dans un programme lié à l'itinérance. Veuillez envoyer par courriel une lettre de votre doyen indiquant votre statut d'étudiant à info@caeh.ca.

Changements au programme

L'ACMFI se réserve le droit d'apporter des changements au contenu et à la méthode d'exécution du programme à sa seule discrétion, y compris en fonction des exigences de la santé publique.

Annulations

Les demandes d'annulation seront acceptées jusqu'au lundi 9 octobre 2023, à 23 h 59 (minuit), HNE. Les personnes inscrites recevront un remboursement intégral moins 25 % (vingt-cinq pour cent) de frais administratifs. Toute demande d'annulation doit être soumise par écrit à Golden Planners au plus tard le lundi 9 octobre 2023, à 23 h 59 (minuit), HNE, par courriel à caeh@goldenplanners.ca. Les personnes qui souhaitent annuler leur inscription après le lundi 9 octobre, 2023, à 23 h 59 (minuit), HNE, ne seront admissibles à aucun remboursement, mais sont encouragées à en informer le secrétariat de la conférence afin que nous puissions libérer les places pour d'autres personnes intéressées à participer à la conférence. Les substitutions pour un membre de la même organisation seront acceptées jusqu'au 27 octobre 2023 à 23 h 59 (minuit), HNE.

Aucun remboursement ne sera émis pour les inscriptions reçues après le lundi 9 octobre 2023, 23 h 59 (minuit) HNE ou pour les personnes inscrites qui ne se présentent pas sur le site.

Santé et sécurité

L'ACMFI s'engage à veiller à ce que tous/toutes les participant(e)s puissent profiter d'une expérience sûre et saine durant la conférence.

- ACMFI23 est un événement où les masques sont acceptés. Les masques sont facultatifs, à moins qu'ils ne soient réglementés par les autorités locales de santé publique. Apportez le vôtre pour votre confort.
- Nous demandons à toutes les personnes inscrites de surveiller leur état de santé pour déceler tout symptôme de maladie. Si vous tombez malade, nous vous demandons de rester chez vous pour la santé, la sécurité et le confort de tous les participants à la conférence. Si vous tombez malade et n'êtes plus en mesure d'assister à la conférence en personne, L'ACMFI peut modifier votre inscription en vous accordant un laissez-passer d'accès à distance afin que vous puissiez participer à la conférence virtuellement et à la demande.

La santé et la sécurité des participant(e)s à la conférence ACMFI23 demeurent notre priorité absolue et nous continuerons à communiquer toute mise à jour de ces lignes directrices. N'hésitez pas à nous contacter à tout moment si vous avez des questions ou des préoccupations.

Politique relative aux animaux de compagnie

Pour la santé et la sécurité de tous les participants et conformément aux directives relatives à la sécurité des aliments et des boissons, seuls les animaux d'assistance sont autorisés à participer à la conférence. Les animaux d'assistance sont définis comme des animaux dont une personne ayant des capacités diverses a besoin pour l'aider et qui sont certifiés, par écrit, comme ayant été dressés par une institution professionnelle d'assistance aux animaux pour aider une personne ayant des capacités diverses.

La promesse d'un espace sûr

¹Toutes les catégories d'inscription, à l'exception des participants ayant une expérience vécue, sont soumises à des frais d'inclusion de 10 %, qui seront inclus dans les frais sur le formulaire d'inscription.

² Le nombre de participants à l'expérience vécue bénéficiant de cette réduction est limité à un maximum de 65, sur la base de l'estimation des frais d'inclusion collectés pour financer la réduction des frais.

³ Un nombre limité de places pour les étudiants est disponible. Pour bénéficier du tarif étudiant, l'inscription doit être reçue et payée au plus tard le 22 septembre 2023 à 23h59 (EST). Les étudiants doivent fournir une preuve d'inscription à temps plein en tant qu'étudiant de premier cycle, de maîtrise ou de doctorat dans un établissement postsecondaire canadien dans un programme lié à l'itinérance. Veuillez envoyer par courriel une lettre de votre doyen indiquant votre statut d'étudiant à info@caeh.ca.

La Conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance se veut un espace diversifié, inclusif, tolérant et sûr pour tous et toutes.

Nous accueillons les participant(e)s de tous horizons, y compris les personnes ayant de l'expérience vécue d'itinérance, les personnes de couleur, les groupes et les personnes marginalisés et les personnes ayant diverses orientations sexuelles et identités de genre. Chaque année, l'ACMFI s'efforce d'inclure un éventail diversifié de présentateurs et présentatrices, d'organismes et de présentations lors de sa Conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance. Les participant(e)s peuvent indiquer leur pronom et nom de choix sur leur badge de la conférence et nous offrons également des toilettes neutres.

Nous sommes déterminés à inclure et à faire élever la voix des personnes ayant de l'expérience vécue d'itinérance et nous nous efforçons de faciliter et de soutenir leur participation à la conférence, notamment par le biais de bourses, de tarifs d'inscription réduits, d'une participation à l'ensemble du programme de la conférence et d'autres formes de soutien à la participation.

L'ACMFI s'est également engagée à honorer les visions du monde, la spiritualité et les pratiques autochtones dans toutes ses conférences, dans la programmation et dans les lieux de conférence et les protocoles. Nous intégrons l'utilisation des connaissances traditionnelles et des Aînés de différentes communautés et territoires afin de respecter les diverses visions du monde et le caractère sacré du protocole et de la prière.

Nous reconnaissons les inégalités intersectionnelles que de nombreuses personnes participant à la conférence ont vécues ou continuent de vivre. L'ACMFI ne tolère aucune forme de discrimination, de violence, d'intimidation ou de comportement abusif. Nous sommes déterminés à faire en sorte que la Conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance soit un événement et un espace sûrs et respectueux pour tous les participants. Toutefois, il incombe à tous les participants de veiller à ce que la conférence demeure un espace sûr.

Lors du processus d'inscription, l'on vous demandera de cliquer sur un bouton afin d'accepter la Promesse d'un espace sûr et de vous engager à traiter les autres participants avec respect, de telle sorte que nous puissions garantir que la Conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance soit un espace sûr pour tous les participants. Vous reconnaissez également que toute forme de discrimination, de violence, d'intimidation ou de comportement abusif peut entraîner votre expulsion de la conférence.

Si vous êtes témoin ou victime de discrimination au cours de cette conférence, ou si vous ne vous sentez pas en sécurité, veuillez en informer un organisateur de la conférence, un membre du personnel ou un membre de notre conseil d'administration. Si vous avez des suggestions sur la façon dont nous pourrions améliorer l'expérience de l'ACMFI23 pour tous et toutes ou faire de la conférence un espace plus inclusif, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Politique de protection des renseignements personnels

Afin d'organiser avec succès l'ACMFI23, l'ACMFI et GPI recueillent des coordonnées et des renseignements personnels sur les personnes inscrites par le biais des formulaires d'inscription à la

¹Toutes les catégories d'inscription, à l'exception des participants ayant une expérience vécue, sont soumises à des frais d'inclusion de 10 %, qui seront inclus dans les frais sur le formulaire d'inscription.

² Le nombre de participants à l'expérience vécue bénéficiant de cette réduction est limité à un maximum de 65, sur la base de l'estimation des frais d'inclusion collectés pour financer la réduction des frais.

³ Un nombre limité de places pour les étudiants est disponible. Pour bénéficier du tarif étudiant, l'inscription doit être reçue et payée au plus tard le 22 septembre 2023 à 23h59 (EST). Les étudiants doivent fournir une preuve d'inscription à temps plein en tant qu'étudiant de premier cycle, de maîtrise ou de doctorat dans un établissement postsecondaire canadien dans un programme lié à l'itinérance. Veuillez envoyer par courriel une lettre de votre doyen indiquant votre statut d'étudiant à info@caeh.ca.

conférence. La réalisation des objectifs de la conférence implique, entre autres, communiquer avec les inscrits et déterminer leurs besoins, traiter les paiements relatifs à la participation aux événements ou aux services et produits liés aux événements.

Les informations personnelles sont toutes les informations concernant un « individu identifiable » qui peuvent être utilisées pour distinguer, identifier ou contacter un individu spécifique. Les coordonnées professionnelles telles que celles figurant sur votre carte professionnelle et certaines informations accessibles au public, comme les noms, adresses et numéros de téléphone publiés dans les annuaires téléphoniques, ne sont pas considérées comme des renseignements personnels en vertu de la législation fédérale (LPRPDE). Les renseignements sur les sociétés ne sont pas considérés comme des renseignements personnels.

Lorsqu'une personne fournit son adresse personnelle à l'ACMFI en tant que coordonnées professionnelles, l'ACMFI considère qu'il s'agit de coordonnées professionnelles et qu'elles ne sont donc pas soumises à la protection des renseignements personnels.

En remplissant et en soumettant le formulaire d'inscription à l'ACMFI ou GPI, le/la participant(e) autorise automatiquement l'ACMFI à recueillir les renseignements personnels se rapportant à son inscription qui sont nécessaires pour communiquer avec lui/elle, traiter son inscription et prendre les dispositions voulues avec les fournisseurs de services en vue de sa participation à l'ACMFI23 (notamment communiquer les renseignements personnels nécessaires pour son inscription ou tout aspect de sa participation). Des ententes sont en vigueur avec ces tiers fournisseurs garantissant le respect de cette politique et des lois sur la protection de la vie privée applicables.

Une liste des participant(e)s, y compris leurs coordonnées, peut être dressée et distribuée aux personnes inscrites. À moins qu'une personne inscrite ne s'y oppose, ses coordonnées seront utilisées à ces fins. Les informations de contact peuvent inclure le nom, le titre, le département, l'organisation, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique d'une personne inscrite, tels qu'ils ont été fournis dans le formulaire d'inscription à la conférence. Si une personne inscrite ne donne pas son consentement, ses coordonnées seront utilisées par l'ACMFI et GPI uniquement pour communiquer avec elle et ne seront communiquées à personne d'autre, sauf dans les cas prévus ci-dessus pour traiter l'inscription. Dans le cas où une personne inscrite ne remplit pas la section sur la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements, la soumission d'un formulaire d'inscription à la conférence constitue le consentement de la personne inscrite à l'utilisation de ses coordonnées à ces fins.

Conformément aux lois anti-pourriel du Canada, l'ACMFI et GPI devront obtenir un consentement explicite pour communiquer avec vous à des fins commerciales en dehors de votre participation à la conférence ACMFI23. L'acceptation de ces modalités est obligatoire pour l'inscription à la ACMFI23 et n'indique donc pas votre consentement explicite pour des communications futures. Ce consentement sera recueilli séparément lors de toutes les inscriptions aux événements de l'ACMFI. Sauf indication contraire, vos informations ne seront pas communiquées à des tiers.

GPI ne conservera les renseignements personnels qui lui sont fournis qu'aussi longtemps qu'ils seront nécessaires aux fins susmentionnées. Les renseignements concernant une personne précédemment inscrite ne sont pas conservés activement.

¹Toutes les catégories d'inscription, à l'exception des participants ayant une expérience vécue, sont soumises à des frais d'inclusion de 10 %, qui seront inclus dans les frais sur le formulaire d'inscription.

² Le nombre de participants à l'expérience vécue bénéficiant de cette réduction est limité à un maximum de 65, sur la base de l'estimation des frais d'inclusion collectés pour financer la réduction des frais.

³ Un nombre limité de places pour les étudiants est disponible. Pour bénéficier du tarif étudiant, l'inscription doit être reçue et payée au plus tard le 22 septembre 2023 à 23h59 (EST). Les étudiants doivent fournir une preuve d'inscription à temps plein en tant qu'étudiant de premier cycle, de maîtrise ou de doctorat dans un établissement postsecondaire canadien dans un programme lié à l'itinérance. Veuillez envoyer par courriel une lettre de votre doyen indiquant votre statut d'étudiant à info@caeh.ca.

Pour de plus amples renseignements sur la politique de confidentialité de Golden Planners Inc., veuillez consulter la page <https://www.goldenplanners.ca/privacy-policy>.

Cette politique de confidentialité a été mise à jour le 16 mars 2023.

Publication de photos et de vidéos

Des photographies et des vidéos peuvent être prises par les organisateurs de la conférence durant la conférence ACMFI23 et les organisateurs de la conférence peuvent les utiliser dans des bulletins ou des documents promotionnels, que ce soit sous forme imprimée, électronique ou autre, y compris le site web de la conférence. En participant à la ACMFI23, vous autorisez l'ACMFI à utiliser votre nom, votre photographie et/ou votre enregistrement vidéo à ces fins. Si vous ne souhaitez pas que l'ACMFI utilise votre image, veuillez communiquer avec Trish Muntain à trish@caeh.ca.

Besoins spéciaux (restrictions alimentaires, accessibilité, etc.)

Si vous avez besoin d'aménagements spéciaux ou si vous avez des besoins spécifiques en matière de mobilité, de régime alimentaire ou d'allergies, veuillez l'indiquer lorsque vous vous inscrivez en ligne. Tous les services de traiteur proposeront des options végétariennes si la demande en a été faite antérieurement.

Pour toute question concernant l'inscription à la conférence, veuillez communiquer avec la Coordination des inscriptions à l'ACMFI23 à l'adresse info@caeh.ca.

¹Toutes les catégories d'inscription, à l'exception des participants ayant une expérience vécue, sont soumises à des frais d'inclusion de 10 %, qui seront inclus dans les frais sur le formulaire d'inscription.

² Le nombre de participants à l'expérience vécue bénéficiant de cette réduction est limité à un maximum de 65, sur la base de l'estimation des frais d'inclusion collectés pour financer la réduction des frais.

³ Un nombre limité de places pour les étudiants est disponible. Pour bénéficier du tarif étudiant, l'inscription doit être reçue et payée au plus tard le 22 septembre 2023 à 23h59 (EST). Les étudiants doivent fournir une preuve d'inscription à temps plein en tant qu'étudiant de premier cycle, de maîtrise ou de doctorat dans un établissement postsecondaire canadien dans un programme lié à l'itinérance. Veuillez envoyer par courriel une lettre de votre doyen indiquant votre statut d'étudiant à info@caeh.ca.